



« CLAUSES SOCIALES », DE QUOI PARLE-T-ON ?

➤ Les clauses sociales sont un dispositif de lutte contre le chômage et l'exclusion. Elles sont un outil juridique qui permet aux maîtres d'ouvrage d'intégrer un volet social dans leurs marchés. Les marchés publics ou privés peuvent ainsi être un levier d'accès ou de retour à l'emploi durable pour les publics en parcours d'insertion.

➤ Les clauses sociales permettent de réserver une partie des heures de travail générées par ces marchés à ces publics. Le dispositif permet donc à des personnes, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle et de se qualifier.

➤ L'enjeu et la finalité du dispositif sont donc l'accès ou le retour à l'emploi durable pour ces personnes.

➤ Une équipe dédiée au sein de la Direction de l'Emploi et de la Cohésion Sociale (DECS) d'Est Ensemble met en œuvre le dispositif avec l'ensemble des partenaires du territoire : maîtres d'ouvrage, entreprises, partenaires de l'emploi et de l'insertion, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)...

À QUI S'ADRESSER ?

Pivot de la mise en œuvre des clauses sociales, les chargés de mission sont présents dans les trois Maisons de l'emploi d'Est Ensemble :

MAISON DE L'EMPLOI À BAGNOLET

94 rue Lénine, 93 170 Bagnolet

Tél : 01 83 74 55 40

Horaires

Du lundi au vendredi: 9h-12h30 / 14h-17h

MAISON DE L'EMPLOI À NOISY-LE-SEC

9 rue Saint Just, 93 130 Noisy-le-Sec

Tél : 01 83 74 56 40

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h

Sauf mardi : 14h-17h

MAISON DE L'EMPLOI À PANTIN

7/9 rue de la Liberté, 93 500 Pantin

Tél : 01 83 74 56 32

Horaires

Du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-15h30

VOTRE CONTACT :

Les CV des demandeurs d'emploi éligibles au dispositif peuvent être transmis par mail :

recrutement.clausesociale@est-ensemble.fr



est-ensemble.fr/clauses-sociales



LES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

UN DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL ET DURABLE

est-ensemble.fr

LES INFOS PROS

VOUS ÊTES UN ACHETEUR PUBLIC OU PRIVÉ ?

Collectivité, bailleur, entreprise publique, établissement privé, société d'économie mixte, établissement public de coopération intercommunale, etc., renforcez votre politique d'achat responsable grâce aux clauses sociales.

POURQUOI INTÉGRER UNE CLAUSE SOCIALE DANS VOS MARCHÉS ?

- Pour développer une politique d'achat qui intègre un volet social et ainsi mettre en œuvre votre Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)
- Pour répondre aux exigences de certains financeurs (ANRU, aménageurs, Région...)
- Pour soutenir les acteurs locaux, notamment les SIAE
- Pour participer à la cohésion et au développement social sur les territoires
- Pour prendre part à des démarches innovantes avec un réseau d'acteurs partenaires
- Pour valoriser votre image auprès des partenaires et des publics

Est Ensemble vous propose des professionnels dédiés entièrement à ce dispositif

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ENSEMBLE ?

La préparation et la mise en œuvre des clauses sociales sont totalement gérées par l'équipe d'Est Ensemble.

1/ En amont de l'attribution du marché

- Repérage de futurs lots ou marchés qui pourraient intégrer une clause sociale
- Appui au choix des articles juridiques et à la rédaction des pièces du marché
- Appui à l'analyse des offres reçues, selon les modalités juridiques choisies : critère social, marché d'insertion et de qualification, marché réservé aux SIAE ou au STPA

2/ Dans la mise en œuvre du marché

La mise en œuvre est totalement gérée par le facilitateur qui fait des points réguliers avec la maîtrise d'ouvrage :

- Accompagnement des titulaires : choix des modalités de mise en œuvre, sourcing des candidats, mobilisation des partenaires...
- Validation du plan d'action avec les titulaires
- Animation des comités techniques et de suivi des publics
- Attestation de la réalisation des obligations des entreprises
- Réalisation de bilans quantitatifs et qualitatifs



VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

Les clauses sociales se sont aujourd'hui développées sur le territoire d'Est Ensemble, notamment dans le cadre des opérations de travaux mais également dans les marchés de services (nettoyage, prestations intellectuelles...) ou de fourniture (mobilier, matériaux...).

EN QUOI CE DISPOSITIF PEUT VOUS ÊTRE UTILE ?

- Pour atteindre vos objectifs en termes de RSE
- Pour vous permettre de trouver les bons candidats et candidates pour vos recrutements et votre Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- Pour être mis en relation avec un réseau local de SIAE et STPA
- Pour développer des partenariats locaux au service de l'emploi local

Des professionnels qui œuvrent pour des objectifs qualitatifs

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ENSEMBLE ?

Le facilitateur vous accompagne :

- En vous conseillant sur les modalités de mise en œuvre de vos obligations : embauche directe, sous-traitance, cotraitance ou mise à disposition de personnel par des structures spécialisées, mutualisation des heures...
- En vous mettant en lien avec des structures locales spécialisées
- En vous proposant et en validant des publics éligibles correspondant à vos besoins
- En participant à vos recrutements
- En mettant en place avec vous des actions permettant de faire connaître et de valoriser votre activité et vos métiers
- En validant l'atteinte des objectifs et en en faisant part au maître d'ouvrage

VOUS ÊTES UN PARTENAIRE

DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION ?

Pour mettre en œuvre le dispositif, le facilitateur joue le rôle de guichet unique en animant un réseau de partenaires locaux faisant partie ou non du service public de l'emploi : Maisons de l'emploi, Missions locales, Pôle emploi, PLIE, associations, organismes de formation, SIAE et STPA et leurs réseaux, CCAS, services communaux et intercommunaux, etc.

QUELS PUBLICS PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS ?

- Sont éligibles au dispositif, les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès ou de retour à l'emploi durable, notamment :
- les demandeurs d'emploi de longue durée,
 - les allocataires du R.S.A. et des minima sociaux,
 - les publics reconnus travailleurs handicapés,
 - les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois

L'éligibilité des publics doit être validée avant la mise à l'emploi par le facilitateur

Une priorité : la construction de parcours vers l'emploi durable



COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ENSEMBLE ?

- En renforçant un lien privilégié avec les prescripteurs et partenaires locaux
- En préparant ensemble les publics en amont des recrutements
- En organisant des rencontres d'entreprises, des visites de chantier, des réunions d'information collectives...
- En vous transmettant des offres d'emploi, de formation ou de stage diversifiées et négociées avec les entreprises qui correspondent à une diversité d'étapes de parcours
- En vous garantissant d'avoir un retour concernant les candidats reçus par les entreprises
- En vous informant de l'actualité emploi du territoire